
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2023

Le vingt-sept juin deux mille vingt-trois,
12 heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni au , sur convocation de son Président.

En conséquence, Patrice MARTIN, le président constate que les membres du Conseil d'Administration présents réunissent au moins 51% des membres en fonction et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- **Durée de validité des pack licences**

- Le CA annule la quatrième décision prise en CA le 22 juin 2023, la question étant mal formulée.
- Les membres du CA valident la durée de validité portée à 12 mois (la date de souscription faisant foi) des packs "licence première année" : par exemple, un pack licence première année souscrit le 1/08/2023 sera valable jusqu'au 31/7/2023.
- Les membres du CA valident la durée de validité portée à 12 mois (la date de souscription faisant foi) des packs "licence journée" (anciennement ATP).

Et le Conseil d'Administration décide :

Chapitre : Durée de validité des pack licences

Première Décision : Le CA annule la quatrième décision prise en CA le 22 juin 2023, la question étant mal formulée.

Quatrième Décision: durée de validité de la licence première année Les membres du CA valident la durée de validité portée à 12 mois (la date de souscription faisant foi) de la licence première année . Par exemple , une licence souscrite le 01/08/2023 sera valable jusqu'au 31/07/2024. POUR : 9(81,82 %) CONTRE : 2(18,18 %) ABSTENTION : 1 Cette décision est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

POUR : 9 (100 %)

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Deuxième Décision : Les membres du CA valident la durée de validité portée à 12 mois (la date de souscription faisant foi) des packs "licence première année" : par exemple, un pack licence première année souscrit le 1/08/2023 sera valable jusqu'au 31/7/2023.

POUR : 9 (100 %)

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Troisième Décision : Les membres du CA valident la durée de validité portée à 12 mois (la date de souscription faisant foi) des packs "licence journée" (anciennement ATP).

POUR : 9 (100 %)

Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13:00.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la séance.

Président de séance
Patrice MARTIN
